



PROGRAMME DE FORMATION ACTEUR PRAP 2S

Pré requis : Aucun

Objectifs : Cette formation-action PRAP 2S a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Durée : 28 heures en présentiel réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement. Cette formation peut être organisée sur plusieurs séquences espacées d'une intersession d'une durée permettant d'assurer la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés. Ce découpage est indicatif, il peut varier en fonction du nombre et du niveau des stagiaires, ainsi que des contraintes propres à l'entreprise. Il est admis de regrouper plusieurs séquences sur une même demi-journée ou sur une journée si cela s'avère nécessaire.

Public : Toute personne travaillant au sein d'une entreprise. La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, les conditions d'accueil seront évaluées après entretien en fonction du handicap.

Lieu : Au sein de l'entreprise

Nombre de participants : 1 à 10 participants par session. A partir de 11 participants, la session est doublée et 2 formateurs sont nécessaires.

Modalités et délais d'accès : Dès lors que toutes les démarches ont été réalisées et validées par le client.

Formateur : Formateur PRAP 2S/ IBC. Celui-ci est formé par un organisme de formation habilité par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Méthodes pédagogiques : Formation théorique (exposés, questions et exercices) et pratique. Évaluation en continu.

Outils pédagogiques :

- 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 ou 5 stagiaires
- 1 lit médicalisé électrique pour 4 ou 5 stagiaires
- des disques de pivotement
- des planches de transfert
- des draps de glisse
- du matériel de verticalisation (perroquet/ potence de lit médicalisé)
- 1 lève personne électrique roulant
- des vidéos de présentation
- Fascicule de support de formation pour chaque participant
- Vidéos



PROGRAMME DE FORMATION ACTEUR PRAP 2S

Validation : Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP. La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative. En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire. Un certificat de réalisation, ainsi qu'une attestation de fin de formation vous seront également remis à l'issue de la formation.

Programme de la formation :

-*Domaine de compétences 1* : Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

-*Domaine de compétences 2* : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

-*Domaine de compétences 3* : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

-*Domaine de compétence 4* : Être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi

Contenu de la formation :

Domaine de compétences 1

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement
- Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles
- Connaitre les risques de son métier
- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage
- Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits
- Repérer, dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé

Domaine de compétences 2

- Connaitre et repérer les limites le fonctionnement du corps humain
- Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels



PROGRAMME DE FORMATION ACTEUR PRAP 2S

Domaine de compétences 3

- Proposer des améliorations de sa situation de travail à partir des causes identifiées au cours de son analyse, en agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail et en prenant en compte les principes généraux de prévention.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Identifier les personnes concernées
- Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort (PSPEE)

Domaine de compétence 4

- Identifier les enjeux d'un accompagnement
- Séquencer les déplacements naturels
- Analyser la situation d'un accompagnement à l'aide du schéma décisionnel
- Caractériser les aides techniques
- Mettre en œuvre un accompagnement

